



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, soumis en vertu du paragraphe 33 de la résolution 70/210 de l'Assemblée générale, décrit les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) depuis la publication du rapport précédent (A/70/210), dans le cadre de l'application des décisions de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et du renforcement d'ONU-Habitat.

* A/71/150.

** Le rapport a été soumis avec retard car il a fallu y intégrer les résultats de la troisième séance du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).



On y trouvera une description des activités importantes entreprises à l'échelle mondiale, régionale, nationale et infranationale au cours de la période considérée, notamment en ce qui concerne la gouvernance d'ONU-Habitat; l'évolution de la situation financière; les contributions aux travaux du Comité de haut niveau sur les programmes; la Campagne urbaine mondiale; le Rapport sur les villes du monde 2016; la participation aux activités liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030; la Journée mondiale des villes; les réunions ministérielles régionales; les rapports régionaux sur l'état des villes; les activités thématiques prévues aux niveaux national et local dans le cadre des sept sous-programmes et des questions transversales du Programme.

Y sont également décrits les progrès accomplis dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) – notamment en ce qui concerne les activités préparatoires mondiales et la mobilisation des organismes des Nations Unies; les activités préparatoires régionales, les préparatifs nationaux; la mobilisation des collectivités locales et des autres parties prenantes concernées; les activités de sensibilisation et de communication; ainsi que les prochaines étapes.

Enfin, un certain nombre de recommandations sont données en ce qui concerne les questions de politique des établissements humains et la Conférence Habitat III.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 30 de la résolution 70/210 de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des décisions de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et rend compte des progrès accomplis dans les activités préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Il y est seulement question de la mise en œuvre des décisions d'Habitat II puisque la Conférence Habitat III n'a pas encore eu lieu au moment de l'établissement du rapport.

II. Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : travaux du Groupe de travail sur le programme et le budget du Comité des représentants permanents

2. Les membres du Comité des représentants permanents ont tenu plusieurs consultations formelles et informelles sur l'examen de la gouvernance d'ONU-Habitat, conformément à la résolution 68/239 de l'Assemblée générale, dans les mois qui ont précédé la vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat.

3. Ces consultations et négociations préalables ont permis la conclusion d'un accord, lors de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, prévoyant la création d'un organe de contrôle, le Groupe de travail sur le programme et le budget du Comité des représentants permanents (voir la résolution 25/7 du Conseil concernant la réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

4. Depuis sa création en juin 2015, le Groupe de travail a tenu deux séances officielles d'une durée de deux jours chacune, en septembre 2015 et en mars 2016. Ces deux séances ont permis de présenter au Directeur exécutif d'importantes recommandations concrètes. Le Groupe de travail a tenu six réunions informelles entre juin 2015 et mai 2016.

5. Lors de sa réunion officielle du mois de septembre 2015, le Groupe de travail a axé ses débats sur le rapport de 2015 du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation d'ONU-Habitat (E/AC.51/2015/2), la situation financière du Programme, la mobilisation des ressources, la transformation des modes de fonctionnement et le positionnement stratégique d'ONU-Habitat. Le Groupe de travail a émis des recommandations à l'intention du Directeur exécutif, notamment sur la nécessité de renforcer les fonctions de l'organisation ayant trait à la communication et aux relations avec l'extérieur.

6. Lors de sa deuxième réunion, en mars 2016, le Groupe de travail s'est concentré sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations émanant du rapport de 2015 du Bureau des services de contrôle interne et de celles relatives au rôle de contrôle du Comité; les stratégies régionales et nationales, la stratégie de communication d'ONU-Habitat; la transformation des modes de

fonctionnement et le positionnement stratégique de l'organisation, en particulier dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable; l'Accord de Paris sur les changements climatiques; et les résultats attendus de la Conférence Habitat III. ONU-Habitat a également donné un aperçu de l'état de l'application des recommandations formulées par le Groupe de travail lors de sa première réunion.

7. Les membres du Groupe de travail se sont félicités des débats ouverts, francs et instructifs qui ont lieu lors des réunions, auxquelles le Directeur exécutif d'ONU-Habitat a participé à chaque fois.

III. Point de la situation financière

8. Pour l'exercice biennal 2016-2017 les recettes de base prévues au budget se chiffrent à 58 millions de dollars pour les recettes sans affectation particulière et à 320 millions de dollars pour les recettes préaffectées. Au 31 mai 2016, le montant des contributions annoncées et confirmées au titre des recettes non préaffectées était de 30,1 millions de dollars (soit 52 % du montant prévu au budget), alors que 81,2 millions de dollars (soit 25 % du montant prévu au budget) avaient été reçus au titre des recettes préaffectées calculées selon les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

9. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué d'appliquer une stratégie de mobilisation des ressources visant à accroître le nombre de donateurs, notamment parmi les pays émergents, et à étoffer son portefeuille de projets financés au moyen de fonds préaffectés, notamment par le biais des plans d'action régionaux de mobilisation des ressources. ONU-Habitat a poursuivi sa participation au groupe de travail sur le traitement des risques à l'échelle des Nations Unies, en mettant l'accent sur les moyens d'accroître les recettes tirées des contributions extrabudgétaires volontaires.

10. Conformément aux principes établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226, la simplification du recouvrement intégral des dépenses dans le but de répartir plus précisément les coûts entre les différents projets s'est poursuivie, ce qui a permis d'allouer plus spécifiquement 2,4 million de dollars aux projets financés par des fonds préaffectés en 2015 et d'ainsi diminuer la part des ressources de base dans le financement de ces projets. La simplification du recouvrement des coûts grâce au progiciel de gestion intégré Umoja et celle des procédures sont en cours de finalisation et le recouvrement des coûts pourra ainsi être systématiquement intégré dans les budgets et plans de dépenses de chaque projet.

11. À la suite de l'adoption des normes IPSAS, les états financiers d'ONU-Habitat pour 2014 ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes et ont, pour la première fois, été certifiés conformes aux normes IPSAS. L'examen de la deuxième série d'états financiers conformes aux normes IPSAS, ceux de 2015, était en cours au moment de l'établissement du présent rapport.

12. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué à maîtriser les dépenses incompressibles en prenant plusieurs mesures visant à maintenir les frais de voyage au plus bas, à limiter les nouveaux recrutements aux postes indispensables, à mieux aligner les dépenses sur les recettes prévues et à réaliser

une répartition plus souple des effectifs. Toutefois, les économies réalisées grâce aux mesures susmentionnées ont été mises à mal par une réduction importante, d'un montant de 2,3 millions de dollars, des contributions volontaires non préaffectées, de sorte que le déficit des recettes de base a augmenté, passant de 1,2 million de dollars en 2014 à 5,5 millions de dollars en 2015.

IV. Activités de fond menées au niveau mondial

13. Au paragraphe 25 de sa résolution 70/210, l'Assemblée générale a constaté qu'au fil des ans, les responsabilités d'ONU-Habitat avaient considérablement changé quant à leur portée et à leur complexité et que l'obligation qui lui était faite de fournir un appui fonctionnel et technique aux pays en développement avait évolué dans les domaines touchant la viabilité des villes et des établissements humains qui figurent dans son plan stratégique pour 2014-2019. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a mené une large gamme d'activités à l'échelle mondiale, régionale et nationale, en dépit de la pénurie de ressources.

14. Les principales activités menées au niveau mondial sont les suivantes : l'élaboration d'un document sur l'urbanisation et le développement durable à l'intention du Comité de haut niveau sur les programmes; la Campagne urbaine mondiale; le Rapport sur les villes du monde 2016; les consultations sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable; la Journée mondiale de l'habitat et la Journée mondiale des villes.

A. Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes chargé du Nouveau Programme des Nations Unies pour les villes

15. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de présider le Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes chargé du Nouveau Programme des Nations Unies pour les villes, qui a été mis en place au début du mois de juillet 2014. Ce groupe de travail comprend 24 des principales entités des Nations Unies.

16. Le groupe de travail a élaboré un document de travail intitulé « Urbanization and sustainable development: a United Nations system input to a New Urban Agenda » (Urbanisation et développement durable : contribution du système des Nations Unies au Nouveau Programme pour les villes), avec pour objectifs de : a) permettre au système des Nations Unies d'apporter une contribution cohérente aux activités préparatoires d'Habitat III, notamment au document final de la Conférence, qui sera intitulé le « Nouveau Programme pour les villes »; b) veiller à la cohérence des politiques et à la coopération aux fins de la mise en œuvre des aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 liés aux villes et établissements humains et de l'application du document final d'Habitat III; et c) définir un cadre dans lequel les organismes des Nations Unies puissent présenter leurs travaux sur les questions urbaines.

17. Ce document traite des problèmes que posent les modes d'urbanisation modernes et des occasions offertes en matière de développement durable par

l'urbanisation. La conclusion d'un partenariat thématique multipartite pour le Nouveau Programme pour les villes, à mettre en place dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale coordonnée par ONU-Habitat, y est aussi proposée.

18. Le groupe de travail a également élaboré, à partir du document susmentionné, un projet de déclaration conjointe du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur l'urbanisation et le développement durable, qui serait prononcé à la Conférence.

19. Le projet de document et le projet de déclaration conjointe ont été approuvés par le Comité de haut niveau sur les programmes à sa trente et unième session, tenue à Genève en mars 2016, et par le CCS lors de sa première session ordinaire de 2016, qui s'est déroulée à Vienne en avril.

20. Une fois le document sur l'urbanisation et le développement durable approuvé par le CCS, un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont exprimé leur souhait de rejoindre le partenariat multipartite pour le Nouveau Programme pour les villes. En juillet 2016, un événement consacré au partenariat a eu lieu lors de la troisième session du Comité préparatoire d'Habitat III à Surabaya (Indonésie).

B. Campagne urbaine mondiale

21. La Campagne urbaine mondiale est déterminante pour la promotion des questions d'urbanisation et de leurs solutions via de multiples réseaux et groupes intéressés. Elle a considérablement gagné en visibilité et en nombre de membres, et compte actuellement 145 partenaires et membres, notamment des représentants des autorités locales et infranationales, des centres de recherche et des établissements universitaires, des organisations de la société civile, des organisations de base, des groupes de femmes, des parlementaires, des enfants et des jeunes, des entreprises et industries, des professionnels et des syndicats. Des mesures sont actuellement prises pour inclure les organismes des Nations Unies, conformément à une proposition approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat en avril 2016, comme indiqué ci-dessus.

22. En avril 2015 a été lancée, dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale, l'Assemblée générale des partenaires, une plateforme de délibération destinée aux partenaires non gouvernementaux d'Habitat III. Un document de consensus intitulé « The city we need 2.0: towards a new urban paradigm » (« La ville qu'il nous faut 2.0 : vers un nouveau paradigme urbain ») a également été établi. Y sont recensés les principes, facteurs de changement et solutions favorables à l'édification de villes inclusives et équitables, écologiques et résilientes, dynamiques sur le plan économique, sûres et saines.

23. Au cours de la période considérée, la Campagne urbaine mondiale a vu l'organisation de 26 campus des penseurs urbains, auxquels ont participé quelque 2 137 organisations et 7 847 personnes venues de 124 pays pour débattre des questions abordées dans « La ville qu'il nous faut », à savoir la résilience urbaine, un aménagement urbain intelligent, l'espace public, les bidonvilles et le logement, le droit à la ville, à la prospérité urbaine et à l'emploi, les migrations, la culture et l'identité, les services urbains, la sécurité et la santé, la justice, les mégalopoles, les petites et moyennes villes et le rôle des enfants, des jeunes et des femmes. Les recommandations formulées par les participants à ces campus ont contribué à

l'élaboration du document « La ville qu'il nous faut 2.0 », qui a été adopté en mars 2016 et doit être diffusé avant la Conférence Habitat III par divers moyens.

C. Rapport sur les villes du monde 2016 sur le thème de l'urbanisation et du développement : perspectives d'avenir (*Urbanization and development: Emerging futures*)

24. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a établi le Rapport sur les villes du monde 2016, consacré au thème de l'urbanisation et du développement, et des perspectives d'avenir. Il s'agit de la première édition de ce rapport issu de la fusion des deux anciens rapports phares d'ONU-Habitat, à savoir le Rapport mondial sur les établissements humains et L'état des villes dans le monde. L'idée est de dresser un bilan de l'évolution des villes au cours des deux dernières décennies, en vue de contribuer à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes pour le XXI^e siècle. Le rapport sera aussi le document de référence principal pour Habitat III.

25. Le rapport a été lancé en mai 2016. L'analyse du développement urbain au cours des vingt dernières années qui y est donnée montre, avec des preuves tangibles, qu'il existe de nouvelles formes de collaboration et de coopération, de planification, de gouvernance, de financement et de formation qui peuvent favoriser l'avènement d'un monde meilleur. Il ressort clairement du rapport que le modèle d'urbanisation actuel est, à de nombreux égards, non durable. Le message transmis est clair : la structure de l'urbanisation doit évoluer pour mieux répondre aux défis mondiaux actuels, tels que les inégalités, les changements climatiques, l'emploi informel, l'insécurité et les formes non durables d'expansion urbaine.

26. Cinq orientations politiques pour le Nouveau Programme pour les villes sont proposées dans le rapport. Premièrement, le Nouveau Programme pour les villes doit être prospectif, axé sur la règlement des problèmes et assorti de modalités de mise en œuvre claires.

27. Deuxièmement, le Nouveau Programme doit véhiculer un sentiment d'urgence quant à la mise en œuvre de politiques et de mesures qui ne sauraient dépendre des calendriers politiques ou de stratégies opportunistes, mais doivent être dictées par des plans de mise en œuvre clairs et bien définis.

28. Troisièmement, il faut que le Nouveau Programme instaure une relation synergique entre l'urbanisation et le développement afin de faire des villes et des agglomérations des vecteurs du développement durable.

29. Quatrièmement, il importe que le Nouveau Programme soit lié à d'autres accords et programmes mondiaux et soit clairement associé au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable.

30. Enfin, la vision du Nouveau Programme pour les villes doit être porteuse de changement et promouvoir un nouveau modèle d'urbanisation qui soit universel et adaptable aux différentes situations nationales.

D. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

31. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de participer activement aux processus liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable.

32. Parmi ces derniers, adoptés par les États Membres en septembre 2015, figure un objectif consistant à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (objectif 11), dont les 10 cibles portent à la fois sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas encore été atteints et sur les nouvelles questions pour le XXI^e siècle. Cela montre que l'importance d'une urbanisation bien planifiée et gérée comme outil du développement durable est désormais reconnue.

33. Depuis la création par la Commission de statistique du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ONU-Habitat appuie et aide les bureaux nationaux de statistique, en particulier dans le cadre de ses réunions tenues à New York en juin 2015, à Bangkok en octobre 2015 et à Mexico en mars 2016.

34. ONU-Habitat a également coordonné les contributions d'autres entités des Nations Unies relatives à l'étude et à l'amélioration des indicateurs à l'examen pour l'objectif 11 et d'autres objectifs dotés d'une composante urbaine et a géré la compilation de leurs métadonnées. La majorité des indicateurs proposés pour l'objectif 11 ont été recommandés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable dans son rapport à la Commission de statistique (voir E/CN.3/2016/2/Rev.1, annexe IV).

35. ONU-Habitat a participé à l'organisation d'une consultation sur l'adaptation des objectifs de développement durable au niveau local, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales pour le programme de développement pour l'après-2015 en vue d'Habitat III. En outre, ONU-Habitat prépare actuellement une panoplie d'instruments pour la mise en œuvre des objectifs au niveau local, en coopération avec le PNUD et l'Équipe spéciale mondiale.

36. Enfin, ONU-Habitat a commencé à aligner son Plan stratégique pour 2014-2019 et son cadre stratégique pour 2018-2019 avec les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11 et les cibles pertinentes d'autres objectifs. Le plan stratégique et le cadre stratégique seront tous deux révisés au lendemain d'Habitat III pour tenir compte des résultats de la conférence, ainsi que d'autres accords internationaux tels les objectifs de développement durable, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

E. Journée mondiale de l'habitat et Octobre urbain

37. La Journée mondiale de l'habitat a été célébrée le lundi 5 octobre 2015 sur le thème « Des espaces publics pour tous », au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, où s'est tenu un débat de haut niveau sur les principaux faits nouveaux relatifs à la conception d'espaces publics. Fruit d'un partenariat avec l'initiative avec la campagne HeForShe, l'initiative mondiale d'ONU-Femmes, cet événement a été organisé par ONU-Habitat, le Consortium pour une urbanisation durable, l'American Institute of Architects de New York, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Institute of Global Homelessness, Cités et gouvernements locaux unis, ainsi que la Mission permanente de la Grenade auprès de l'Organisation des Nations Unies. Parmi les invités, les intervenants et les modérateurs figuraient Antonio de Aguiar Patriota, le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Orhan Pamuk, le lauréat du prix Nobel de la paix.

38. Toujours le 5 octobre, ONU-Habitat a lancé la campagne Urban Nights (Nuits Urbaines), la première de six manifestations visant à promouvoir le thème de la Journée mondiale de l'habitat, « Des espaces publics pour tous », à travers la projection de films dans des espaces publics. Cette campagne s'est tenue dans six lieux et espaces publics de Nairobi durant l'« Octobre urbain ».

39. La Journée mondiale de l'habitat a marqué le début de l'Octobre urbain, un mois consacré à la célébration et à la promotion d'un avenir urbain meilleur. Durant ce mois, 95 événements visant à promouvoir les thèmes de la Journée mondiale de l'habitat et de la Journée mondiale des villes ont été organisés par des partenaires dans 35 pays du monde. L'édition 2015 de l'Octobre urbain a aussi été l'occasion d'un partenariat avec la campagne des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, intitulée « 2015, année d'action mondiale pour les peuples et la planète ».

F. Journée mondiale des villes

40. La Journée mondiale des villes a été célébrée le 31 octobre 2015 sur le thème général « Des villes meilleures pour vivre mieux », et le sous-thème « Des villes conçues pour vivre ensemble ». La célébration mondiale de la Journée mondiale des villes a été organisée à Milan (Italie) par ONU-Habitat, la ville de Milan et la municipalité de Shanghai. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du maire de Milan, Giuliano Pisapia, du maire adjoint de Shanghai, Jiang Zhuoqing, et du Secrétaire général du Bureau International des Expositions, Vicente Loscertales.

41. Trois grands intervenants, à savoir le Vice-Président de l'Université Tongji (Chine), Wu Zhiqiang, le Président de la Biennale de Venise, Paolo Baratta, et le Directeur de l'Institut indien pour les établissements humains, Aromar Revi, se sont exprimés sur le thème subsidiaire « Des villes conçues pour vivre ensemble » lors d'une session extraordinaire nommée « Urban talk » (Parler urbain). C'était la troisième et dernière des Journées des Nations Unies que l'Organisation avait choisi de célébrer dans le cadre de l'Exposition universelle de 2015.

42. ONU-Habitat, en collaboration avec le Gouvernement chinois, a également organisé un forum de trois jours consacré à la Journée mondiale des villes à Shanghai (Chine). Il a aussi organisé un tournoi de football interinstitutions des

Nations Unies à Nairobi, afin de promouvoir le sous-thème de la Journée mondiale des villes.

43. La Journée mondiale des villes a marqué la fin de l'Octobre urbain. À l'occasion de la troisième célébration de la Journée mondiale des villes, en 2016, une évaluation sera menée en application du paragraphe 24 de la résolution 68/239 de l'Assemblée générale. Cette évaluation a été reportée d'un an afin de trouver de nouveaux moyens de mettre en œuvre la Journée mondiale des villes dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes qui doit être adopté lors de la conférence Habitat III, en octobre 2016.

V. Activités au niveau régional

44. Au niveau régional, ONU-Habitat a continué d'aider ou de contribuer à l'organisation de réunions ministérielles sur le logement et le développement urbain. Le Programme s'est aussi employé à promouvoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et à établir les rapports régionaux sur l'état des villes.

A. Réunions ministérielles régionales

45. Sur la base d'une résolution du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, le Conseil des ministres arabes du logement et de la construction, affilié à la Ligue des États arabes, a décidé, à sa vingt-neuvième réunion, en décembre 2012, de mettre en place le Forum ministériel arabe pour le logement et le développement urbain. Ce dernier est chargé d'examiner les problèmes de logement et de développement durable dans la région arabe et de trouver de nouveaux moyens de les régler.

46. La première session du Forum ministériel arabe sur le thème « Urbanisme arabe : des défis actuels aux perspectives d'avenir » a été accueillie par l'Égypte en décembre 2015. La réunion était organisée en coopération avec la Ligue des États arabes, représentée par le Conseil des ministres arabes du logement et de la construction, avec l'assistance technique d'ONU-Habitat, et en coordination avec l'Organisation des villes arabes et l'Institut arabe pour le développement urbain.

47. Au total, 19 pays arabes ont participé au Forum, qui a permis d'aborder plusieurs domaines thématiques, notamment la justice sociale, la planification et le développement durable, la gestion des risques, l'infrastructure et les services de base, les changements climatiques, la viabilité environnementale, la législation et l'économie urbaine.

48. Le Forum a débouché sur l'adoption de la Déclaration du Caire sur le logement et le développement urbain durable par les pays arabes, qui ont réaffirmé leur engagement en faveur des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réitéré leur volonté de contribuer au Nouveau Programme pour les villes, le document final qui doit être adopté à l'issue d'Habitat III, et de le mettre en œuvre.

49. La vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et du développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est tenue en août 2015 à Montego Bay (Jamaïque). ONU-Habitat était invité à fournir un appui technique et à participer aux réunions. L'Assemblée a

examiné les principales questions liées à l'urbanisation durable dans la région, notamment la prise en compte du fait que les villes et les zones urbaines sont des foyers de croissance et de possibilités, mais qu'elles connaissent aussi de nombreux problèmes : inégalités, conditions de vie inacceptables et vulnérabilité sur les plans social, environnemental et économique. Les membres de l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables se sont engagés à œuvrer en faveur de l'amélioration de la qualité de la vie et à contribuer à l'inclusion sociale et urbaine.

50. L'Assemblée générale des ministres et autorités de haut niveau est également convenu de rechercher une position régionale commune concernant Habitat III et d'assumer un rôle de chef de file dans la définition, le suivi et le contrôle des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11, signe de la volonté de ses membres de développer des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables. L'Assemblée s'est aussi engagée à devenir un organe consultatif pour le plan stratégique régional d'ONU-Habitat pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

B. Rapports régionaux sur l'état des villes

51. Au cours de la période allant de mai 2015 à janvier 2016, ONU-Habitat a finalisé la version anglaise du rapport intitulée *The State of Asian and Pacific Cities 2015: Urban transformations: Shifting from quantity to quality* (L'État des villes d'Asie et du Pacifique, 2015 : Transformations urbaines : préférer la qualité à la quantité), qui a été lancé lors du sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, tenu à Jakarta en septembre 2015. Le rapport était en cours de traduction en chinois au moment de l'établissement du présent rapport.

52. ONU-Habitat a commencé d'établir, en anglais, le rapport intitulé *State of European Cities 2016*, qui doit être publié avant la fin de l'année 2016.

53. ONU-Habitat a achevé la première phase de recherche pour le rapport intitulé *State of African Cities 2017*, qui offrira une analyse des flux financiers en faveur du développement urbain. Les résultats de la recherche de cette première phase faisaient partie intégrante du rapport « *Perspectives économiques en Afrique 2016* », publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques en mai 2016.

VI. Activités thématiques aux niveaux national et infranational

54. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a mis en œuvre un large éventail d'activités du Programme pour l'habitat, y compris des projets opérationnels, aux niveaux national et infranational dans les domaines thématiques suivants : législation, foncier et gouvernance urbaines, planification et aménagement du milieu urbain, économie urbaine et finances des collectivités municipales, services urbains de base, logement et assainissement des bidonvilles, réduction des risques et relèvement, recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines, et prise en compte de la problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes.

A. Législation, foncier et gouvernance urbaine

55. En tant que membre de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée d'appuyer les activités préparatoires d'Habitat III, ONU-Habitat a élaboré un document de synthèse sur les règles et la législation urbaines, dans le cadre d'un projet d'ensemble prévoyant l'établissement de 22 documents de réflexion en vue d'Habitat III. Y sont présentés les grands concepts et les principaux faits concernant l'état de la législation urbaine depuis Habitat II, ainsi que les principaux moteurs des initiatives en faveur du Nouveau Programme pour les villes.

56. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a appuyé des activités de renforcement des capacités dans 12 comtés, par le biais du Programme municipal du Kenya, qui a pour objectifs de renforcer la gouvernance locale et d'améliorer la prestation de services dans certaines municipalités du Kenya. ONU-Habitat a également dispensé aux membres des assemblées des comtés et au personnel technique une formation fondée sur sa méthodologie de « planification rapide intégrée », qui intègre la législation, les finances et l'économie, et la planification et l'aménagement du milieu urbain.

57. ONU-Habitat a continué de participer en tant que membre au Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, en ouvrant, dans le cadre d'un partenariat avec le Cabinet du Secrétaire général et 20 autres bureaux et entités de l'ONU, à la promotion des activités liées à l'état de droit dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment en matière de terres et de conflits.

58. En collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, ONU-Habitat a apporté des contributions techniques aux travaux préparatoires qui ont conduit à l'adoption, par l'Équateur, d'un projet de loi sur l'aménagement et la gestion des terres en 2016.

59. ONU-Habitat a dirigé l'Initiative mondiale pour les indicateurs fonciers, comprenant 45 partenaires internationaux, dont des entités du système des Nations Unies telles que le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission économique pour l'Afrique et la Banque mondiale. Cette initiative vise à mettre en avant les questions foncières dans le cadre des objectifs de développement durable.

60. ONU-Habitat a également effectué une analyse de situation et élaboré un rapport de cadrage sur les applications des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans les zones urbaines et périurbaines. En décembre 2015, ONU-Habitat a conclu avec le bureau de la FAO au Kenya un accord de coopération portant sur l'exécution d'un projet relatif au plan d'occupation des sols dans les contextes urbains et périurbains dans le district de Turkana.

61. ONU-Habitat a accordé la priorité à l'instauration de partenariats avec les administrations locales et leurs associations, en vue de renforcer leurs capacités en matière d'assistance technique aux administrations publiques de toutes les tailles. Le Programme a appuyé l'envoi d'une délégation de maires et de représentants des pouvoirs publics locaux et régionaux à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2015.

62. En plus de ces activités, ONU-Habitat a contribué à l'organisation de cinq manifestations de haut niveau en marge de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il a également appuyé l'organisation d'une journée technique sur le thème du financement local du développement et de l'innovation en matière de finances municipales pour une croissance profitant à tous, à laquelle ont pris part 90 représentants des administrations locales et centrales, des institutions financières, des fondations et des entités des Nations Unies, en vue d'échanger des données d'expérience et de repérer les nouvelles tendances dans le domaine des finances municipales.

B. Planification et aménagement du milieu urbain

63. À titre de contribution à Habitat III, ONU-Habitat a codirigé le groupe des politiques 3, sur les politiques urbaines nationales. Il a également coordonné la contribution de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée d'Habitat III à l'élaboration des documents de réflexion n° 10, sur les liens entre les zones urbaines et rurales, n° 8, sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, et n° 11, sur les espaces publics.

64. ONU-Habitat a organisé une table ronde sur les espaces publics en tant que facteur essentiel de la régénération des zones urbaines lors de la Conférence internationale sur la culture pour des villes durables, à Hangzhou (Chine), en décembre 2015.

65. ONU-Habitat a également organisé la première Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales, qui s'est tenue à Incheon (République de Corée) en décembre 2015. Cette conférence a réuni plus de 200 spécialistes de politique urbaine nationale, des fonctionnaires gouvernementaux et des organisations internationales.

66. De plus, ONU-Habitat a organisé une réunion de groupes d'experts sur les liens entre zones urbaines et zones rurales, qui s'est tenue en octobre 2015 à Montería (Colombie) et a vu l'accent mis sur le rôle des villes intermédiaires dans le renforcement des liens entre zones urbaines et zones rurales en vue du Nouveau Programme pour les villes. Les résultats de cette réunion ont été énoncés dans le Communiqué de Montería.

67. Les lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, que le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adoptées dans sa résolution 25/6, ont été publiées dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et ont été traduites dans cinq autres langues (indonésien, japonais, persan, portugais et vietnamien).

68. Le laboratoire de planification et d'aménagement du milieu urbain a été créé en 2014 afin de répondre rapidement aux demandes des gouvernements nationaux et des collectivités locales par des propositions concrètes et applicables en matière de planification. En 2015, le réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain a été créé et des travaux sur les projets d'unification des compétences internationales et locales ont été lancés dans plus de 20 pays et 40 villes à travers le monde.

69. ONU-Habitat a également lancé un guide mondial concernant les espaces publics en mai 2015 (« Global Public Space Toolkit: from global principles to local

policies and practice »). Ce guide, de consultation aisée, donne aux villes, en particulier celles ayant des taux de croissance démographique élevés et souffrant d'un manque de ressources financières, des idées pragmatiques pour accroître la quantité d'espaces publics, et améliorer leur qualité et leur distribution.

70. En 2015 et 2016, les mesures prises en appui aux associations de planification du milieu urbain ont permis la création ou le renforcement de six associations nationales dans les Caraïbes et l'offre d'une formation en matière de planification urbaine aux planificateurs, dirigeants locaux et collectivités du Kenya, du Myanmar et du Nigéria, au niveau national, mais aussi, à l'échelle régionale, dans les Caraïbes et en Asie, ainsi qu'à l'échelon des villes, dans plusieurs pays.

71. ONU-Habitat a dirigé l'élaboration d'un document de référence multipartite sur les changements climatiques, intitulé *Guiding Principles for City Climate Action Planning* (Principes directeurs pour les plans d'action urbains sur le climat), qui a été lancé au cours de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À ce jour, le document a été approuvé par 45 organisations partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies.

72. En 2015, ONU-Habitat a continué de participer activement à deux initiatives multilatérales sur le climat au lancement desquelles il avait contribué en 2014, à savoir, le Pacte des maires et l'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique. Vers la fin de 2015, 428 maires avaient indiqué qu'ils entendaient se conformer au Pacte des maires, dont le comité directeur compte ONU-Habitat parmi ses membres. Le Pacte des maires a joui d'un important rayonnement lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique, qui compte également ONU-Habitat parmi les membres de son Comité directeur, était aussi présente à la vingt et unième session de la Conférence des Parties, à l'occasion de laquelle le Secrétaire général a lancé le rapport de l'Alliance, intitulé « *The State of City Climate Finance* » (L'état du financement de l'action climatique en faveur des villes).

73. En 2015, ONU-Habitat est devenue la douzième entité de réalisation multilatérale accréditée auprès du Fonds pour l'adaptation. De même, en 2015, ONU-Habitat a rejoint la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie. ONU-Habitat est aussi désormais en bonne passe d'obtenir une accréditation auprès du Fonds vert pour le climat.

74. Enfin, une équipe d'ONU-Habitat et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a aidé le Myanmar à mettre en œuvre son Alliance pour la lutte contre les changements climatiques, financée par l'Union européenne. Elle l'a aidé à mettre au point son plan officiel pour faire face aux changements climatiques, à savoir « la contribution prévue déterminée au niveau national », qui a été présenté au secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt et unième session, en décembre 2015.

C. Économie urbaine et finances des collectivités municipales

75. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de contribuer à la création et à la diffusion de produits axés sur le savoir portant sur la croissance économique sans exclusive, l'accent étant mis sur la promotion de stratégies de développement économique local, la création d'emplois et de moyens de subsistance, en particulier pour les jeunes et les femmes, et sur la valorisation de mécanismes municipaux novateurs qui soient générateurs de revenus.

76. L'un des principaux résultats a été l'établissement de documents de réflexion, pour la conférence Habitat III, sur les finances des collectivités municipales, le développement économique local, les emplois et les moyens de subsistance, ainsi que le secteur non structuré de l'économie. Les capacités d'élaboration de plans et de stratégies d'appui au développement économique local ont été renforcées grâce au Programme de concrétisation du développement urbain durable, qui a bénéficié du soutien financier du Gouvernement espagnol et a été mis en œuvre à Bogota.

77. Le Fonds pour la jeunesse urbaine, l'India Youth Fund et le nouveau fonds pour la jeunesse appelé Lotte Window, soutenu par le secteur privé, sont restés les pierres angulaires du programme de développement piloté par les jeunes que met en œuvre ONU-Habitat. Depuis sa création, le Fonds pour la jeunesse urbaine a apporté un appui à 277 groupes de jeunes dans 70 pays en développement et 172 villes. Lotte Window finance actuellement 10 groupes dirigés par des jeunes dans la région de l'Asie et du Pacifique. En 2015, l'India Youth Fund a accordé un financement à cinq groupes dirigés par des jeunes actifs dans le domaine de l'environnement, des droits des femmes et de la promotion de l'esprit d'entreprise.

78. En 2015, l'accent a été mis sur les jeunes et les problèmes rencontrés au sortir des conflits. ONU-Habitat a contribué à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la consolidation de la paix.

79. En Somalie, ONU-Habitat a contribué à la création de systèmes de gestion financière dans 15 districts au titre du programme commun de gouvernance au niveau local et de prestation de services décentralisée dans le pays. La mise en place d'un système automatisé relatif aux finances des collectivités municipales a permis d'améliorer grandement la perception des recettes, la transparence, l'application du principe de responsabilité par les autorités locales et les procédures financières qu'elle suivent.

80. ONU-Habitat a commencé à collaborer avec des banques de développement, les autorités locales, le secteur privé et des fondations afin de mettre au point des mécanismes aux niveaux local et régional visant à récolter les fonds nécessaires au lancement d'une nouvelle série d'initiatives en matière de développement urbain durable. Les parties prenantes en Amérique latine et dans les Caraïbes ont entamé des discussions à Bogota en mars 2016 sur la base de propositions formulées par ONU-Habitat.

D. Logement et assainissement des bidonvilles

81. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a poursuivi la mise en œuvre du programme participatif d'assainissement des bidonvilles dans 35 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il compte intégrer les principes et priorités du

programme dans les travaux des équipes de pays des Nations Unies. Sur les 35 pays concernés, 25 ont d'ores et déjà tenu compte du programme dans leur plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

82. En Papouasie-Nouvelle Guinée, ONU-Habitat a lancé en 2015 la phase de planification du programme participatif d'assainissement des bidonvilles. Il apporte un appui technique à l'élaboration d'une stratégie d'assainissement des bidonvilles à Port Moresby. Dans l'agglomération d'Accra, il a réalisé une étude sur la résilience de la ville en coopération avec la Banque mondiale.

83. Une nouvelle phase du programme participatif d'assainissement des bidonvilles a également été enclenchée, ce qui permettra d'accomplir des progrès sur la voie de l'objectif 11 des objectifs de développement durable dans son ensemble et plus particulièrement, en ce qui concerne la cible 11.1 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ».

84. En décembre 2015, ONU-Habitat a fourni des services consultatifs sur les questions relatives au milieu urbain au Ministère namibien de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale nouvellement créé, dans le cadre du soutien global apporté par le Bureau du Coordonnateur résident à Windhoek aux fins de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté dans le pays.

85. ONU-Habitat a assuré la coordination d'une consultation d'experts sur le sans-abrisme organisée en novembre 2015 à Genève en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

86. En outre, ONU-Habitat a intensifié son action en matière de financement inclusif du logement. Une réunion de haut niveau du groupe d'experts international s'est tenue à Madrid en mai 2016 en vue de remédier aux lacunes des politiques publiques de financement du logement. ONU-Habitat a aussi participé activement à la septième Conférence mondiale sur le financement du logement, organisée à Washington en mai 2016.

87. Dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement à l'horizon 2025 et conformément à la cible 11.1 de l'objectif 11 des objectifs de développement durable, ONU-Habitat a entrepris une série d'activités pilotes visant à appuyer la formulation, la conception et la mise en œuvre de politiques de logement en Afghanistan, au Ghana, au Guyana, au Lesotho, au Mozambique, au Myanmar et en Zambie. Un accord relatif aux contributions a été signé avec le PNUD qui a fourni une aide financière à ONU-Habitat pour mener des activités techniques dans le domaine du logement au Guyana. ONU-Habitat a également guidé la formulation d'une stratégie nationale en matière de logement au Lesotho.

88. ONU-Habitat, en collaboration avec le PNUE, a continué de contribuer à l'initiative Aménagement et Construction Durables du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, conformément à la Stratégie mondiale du logement et à la cible 11.c de l'objectif 11. En juin 2015, ONU-Habitat et l'initiative Bâtiments durables et climat du PNUE ont lancé une publication commune intitulée « Green Building Interventions for Social Housing ».

89. ONU-Habitat et le HCDH poursuivent leur collaboration dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le droit au logement. En amont d'Habitat III,

deux nouveaux axes de travail au titre du programme ont été lancés en 2015, sur les personnes handicapées et le sans-abrisme.

90. ONU-Habitat a également commencé à prendre activement part au Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées, y compris en participant aux réunions annuelles, organisées à Beyrouth en mai 2015 et à Istanbul (Turquie) en mai 2016 au cours du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

91. Enfin, ONU-Habitat a pris une part active aux travaux du groupe de travail pour les droits de l'homme du Groupe des Nations Unies pour le développement. Dans ce cadre, il a codirigé l'établissement d'un projet de rapport d'évaluation sur les dispositifs nationaux de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le domaine des droits de l'homme et a organisé un dialogue inédit sur les droits de l'homme et l'urbanisation en mai 2016.

E. Services urbains de base

92. En sa qualité de membre du groupe de travail technique créé par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat afin de soutenir le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport durable, ONU-Habitat a coordonné la préparation de documents de réflexion sur l'urbanisation, la gestion et le fonctionnement des transports, ainsi que sur l'interface multimodale interurbaine et intra-urbaine, à l'aide des contributions d'autres membres du groupe de travail. Il a également coordonné une étude des aspects des objectifs de développement durable liés au transport.

93. Sur la base de l'initiative de promotion de l'utilisation de véhicules de transport électriques lancée à l'occasion du Sommet sur le climat en septembre 2014, ONU-Habitat a organisé une manifestation de haut niveau au sujet de l'Alliance internationale pour les véhicules à émissions nulles en marge de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette manifestation témoigne de la volonté des autorités nationales et du secteur privé d'accélérer l'adoption de véhicules à émissions nulles.

94. ONU-Habitat a également participé au Forum des transports organisé par la Banque africaine de développement en novembre 2015 à Abidjan (Côte d'Ivoire) et y a présenté des exposés sur les transports en faveur d'une croissance écologique et sans exclusive.

95. ONU-Habitat a aussi joué un rôle de premier plan, sous l'égide d'ONU-Eau, dans l'élaboration d'une initiative mondiale élargie de surveillance de la pollution de l'eau. L'objectif de cette initiative est de créer et d'assurer le fonctionnement d'un mécanisme mondial, y compris de niveaux de référence, servant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 6 des objectifs de développement durable, qui a trait à l'eau et à l'assainissement.

96. ONU-Habitat a été réélu à la coprésidence de l'Initiative mondiale sur les eaux usées, instance multipartite qui regroupe les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, les autorités nationales, les scientifiques et les acteurs du secteur privé qui ont choisi d'y participer. Elle a été lancée en vue de faciliter la

coordination des mesures prises pour tenter de régler le problème des eaux usées et de promouvoir le programme relatif aux eaux usées.

97. ONU-Habitat et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont organisé une réunion sur l'énergie et les villes au Forum de l'énergie de Vienne organisé en juin 2015. Ce forum a offert aux responsables politiques et aux professionnels du secteur de l'énergie une tribune de haut niveau leur permettant d'entamer un dialogue multipartite sur des questions cruciales en matière d'énergie durable liées aux développements sans exclusive, y compris les partenariats, le financement, les politiques, la technologie, le renforcement des capacités et la gestion du savoir.

98. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a participé à une initiative qui s'est traduite par la création d'un réseau sur l'énergie de quartier et par la publication d'un rapport sur l'énergie de quartier dans les villes. Il a également collaboré avec le PNUE et le Fonds pour l'environnement mondial sur un projet de promotion du rendement énergétique dans les bâtiments en Afrique de l'Est. À ce jour, le projet a permis de former plus de 350 architectes, ingénieurs et géomètres dans la région.

99. ONU-Habitat a organisé une manifestation parallèle sur les villes et l'énergie en marge du deuxième Forum annuel sur l'énergie durable pour tous qui s'est tenu à New York en mai 2015. Ce forum est un partenariat multipartite entre des autorités nationales, des acteurs du secteur privé et des acteurs de la société civile lancé par le Secrétaire général en 2011.

100. Enfin, ONU-Habitat a continué de mettre en œuvre son projet de transport durable dans les villes d'Afrique de l'Est. À Nairobi, un plan d'opérations pour la première présentation d'une voie rapide pour les autobus a été soumis au Gouvernement et aux parties prenantes. À Kampala, une carte de la mobilité a été élaborée en ayant recours à une méthodologie novatrice fondée sur l'utilisation de téléphones intelligents.

F. Réduction des risques et relèvement

101. En 2015, ONU-Habitat a commencé à contribuer à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) grâce à sa participation au Conseil de direction, qui appuie le Comité de haut niveau sur les programmes. ONU-Habitat a aussi participé aux travaux en cours visant à élaborer des indicateurs de suivi et de mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai.

102. ONU-Habitat a collaboré avec d'autres entités des Nations Unies à la révision du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, en insistant sur la nécessité d'adopter une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des risques et sur l'importance de la coopération entre les niveaux national et local des administrations publiques.

103. À la mi-2015, ONU-Habitat a été nommé organe de liaison du Comité technique 292 de l'Organisation internationale de normalisation, dont la mission consiste à élaborer une nouvelle série de normes dans le domaine de la résilience urbaine.

104. En 2015 également, ONU-Habitat a continué de collaborer avec le Comité permanent interorganisations, particulièrement en renforçant la connaissance mondiale des modalités de relèvement des villes au sortir d'une crise. En mai 2015, ONU-Habitat a organisé la réunion des responsables du Comité à Nairobi, qui ont approuvé les travaux du Groupe de référence sur les moyens de répondre aux problèmes humanitaires en milieu urbain, présidé par ONU-Habitat.

105. ONU-Habitat a continué d'appuyer les activités de développement menées en Haïti pour aboutir à une stratégie d'urbanisation durable, après les travaux effectués initialement en matière de réhabilitation à la suite d'une catastrophe. Les résultats relatifs au soutien à la reconstruction de logements durables et au renforcement des autorités locales après la catastrophe ont été présentés en octobre 2015.

106. ONU-Habitat a continué d'appuyer les efforts de secours en cas de catastrophe déployés par l'ONU au niveau des pays. Après le tremblement de terre au Népal en avril 2015, il a pris part aux missions d'évaluation et d'intervention et, spécifiquement, à l'établissement de documents d'orientation en matière d'urbanisme pour aider à clarifier les dimensions urbaines de la crise.

107. Quatre spécialistes des questions urbaines ont été dépêchés pour appuyer la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola afin d'élaborer des plans et des programmes d'intervention stratégique en milieu urbain en vue d'assainir les implantations sauvages au Ghana, au Libéria et en Sierra Leone.

108. En outre, ONU-Habitat est intervenu à la suite du tremblement de terre en Équateur en avril 2016 et a fourni un appui aux autorités dans un certain nombre de domaines, y compris le logement, la planification et l'aménagement du milieu urbain, et la résilience urbaine.

109. ONU-Habitat, par l'intermédiaire de son programme Profils de résilience des villes et en partenariat avec Cités et gouvernements locaux unis et une cinquantaine d'autres organisations humanitaires, a mis au point une stratégie urbaine pour le Sommet sur l'action humanitaire.

110. Enfin, ONU-Habitat a forgé de vastes partenariats avec des organismes des Nations Unies et la société civile par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour les crises en milieu urbain, créée en étroite collaboration avec le secrétariat du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Cette alliance regroupe des autorités municipales, des acteurs de l'action humanitaire et du développement, des professionnels du milieu urbain et des acteurs du secteur privé afin d'assurer une meilleure préparation et une réponse plus efficace face au caractère de plus en plus urbain que revêtent les crises.

G. Recherche et renforcement des capacités

111. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a proposé d'adapter l'Initiative pour la prospérité des villes pour en faire un outil de suivi à l'échelle mondiale des dimensions urbaines des objectifs de développement durable, ainsi que du Nouveau Programme pour les villes, le document final qui devrait être adopté à l'issue de la conférence Habitat III. Cette initiative est actuellement mise en œuvre dans plus de 400 villes à travers le monde. Si les changements sont approuvés, l'Initiative permettra aux autorités nationales et locales de mieux organiser les activités de suivi en les regroupant autour d'une plateforme unique, de

limiter les efforts nécessaires et d'éviter tout redoublement inutile des tâches dans l'établissement des rapports.

112. L'Initiative pour la prospérité des villes, en tant que domaine clef de la coopération technique d'ONU-Habitat, gagne en importance en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans le cadre d'une nouvelle version de l'Initiative à l'échelle régionale, des services consultatifs techniques sont actuellement mis sur pied au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, en El Salvador, au Mexique, au Panama, au Paraguay, au Pérou et en République dominicaine.

113. ONU-Habitat a préparé un guide de suivi à l'échelle mondiale pour l'objectif 11 des objectifs de développement durable, dans lequel on peut trouver des définitions et des métadonnées pour tous les indicateurs proposés. Ce guide permettra d'aider les pays et les villes à fixer leurs objectifs nationaux, y compris des critères et des normes spécifiques, et à établir leurs rapports.

114. ONU-Habitat a conseillé un certain nombre de pays et de villes dans le cadre de leurs efforts visant à intégrer les procédés de planification aux niveaux national et local afin de tenir compte des indicateurs des objectifs de développement durable. ONU-Habitat a aussi amorcé l'élaboration d'outils et de directives spécifiques en vue de fournir des services consultatifs techniques aux États Membres afin d'adapter les indicateurs au niveau de la ville.

115. Dans le cadre des travaux préliminaires ayant trait au suivi et à l'établissement de rapports concernant les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes à l'échelle mondiale, ONU-Habitat travaille à la constitution d'un échantillon mondial de villes, qui permettra aussi d'aider les pays à concevoir leurs propres échantillons d'agglomérations urbaines au niveau national.

116. Enfin, en étroite collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies, ONU-Habitat a progressé dans les préparatifs de réunions au niveau régional visant à évaluer les besoins en matière de suivi et d'établissement des rapports, y compris la formation et le développement des capacités dans les domaines de la collecte et du suivi des données.

H. Prise en compte de la problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes

117. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat s'est employé à faire avancer la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en tant qu'aspects incontournables du développement urbain durable. En s'acquittant de sa mission, ONU-Habitat s'est efforcé d'appeler à une amélioration de la situation concernant la réalisation des droits des femmes, leur pleine participation à la prise de décisions et l'offre de services qui profitent autant aux femmes qu'aux hommes.

118. Le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes pour ONU-Habitat a été introduit en septembre 2015. Le processus s'est ouvert en janvier 2015 par une recherche documentaire et des consultations. Le système a été appliqué à 209 projets en cours en juin 2015 afin de fixer un niveau de référence permettant d'en évaluer les progrès. Il a été lancé en même temps que plusieurs autres systèmes de classement transversaux.

119. En novembre 2015, ONU-Habitat a organisé à l'intention de ses partenaires une formation sur l'égalité des sexes, la prise en compte de la problématique hommes-femmes en milieu urbain et la gestion axée sur les résultats au Centre international de formation Golda Meir Mont Carmel à Haïfa, en Israël.

120. Enfin, ONU-Habitat a organisé une réunion du groupe d'experts sur la question des femmes et du logement durable à Nairobi en décembre 2015. Une série de mesures à prendre pour atteindre les objectifs programmatiques convenus et exploiter les indicateurs ont été présentées au cours de cette réunion, à laquelle ont assisté des représentants d'un large éventail d'organisations.

VII. Activités préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

121. Comme suite à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue en avril 2015 à l'Office des Nations Unies à Nairobi, un certain nombre d'activités préparatoires supplémentaires ont été organisées en vue d'Habitat III à l'échelle nationale, régionale et mondiale, conformément aux recommandations formulées lors de cette session et au cadre stratégique d'Habitat III présenté à la première session du Comité préparatoire. Le rapport complet sur les activités préparatoires d'Habitat III sera présenté par le Secrétaire général de la conférence en octobre 2016 à Quito.

A. Travaux préparatoires d'Habitat III au niveau international et mobilisation du système des Nations Unies

122. Au paragraphe 9 de sa résolution 68/239, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'Habitat III de mettre à profit les compétences de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des commissions économiques et sociales régionales, et des autres organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, dans le cadre des travaux préparatoires d'Habitat III.

123. Comme suite à cette demande, l'équipe spéciale des Nations Unies chargée d'Habitat III, composée de plus de 30 organismes et programmes des Nations Unies, a été créée en janvier 2015 pour préparer les contributions au processus préparatoire sous la forme d'un ensemble de documents de réflexion autour des 22 grands sujets devant être couverts par le Nouveau Programme pour les villes, qui constituera le document final d'Habitat III. Les documents de réflexion ont été traduits dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et téléchargés sur le site Web d'Habitat III. Les États Membres et les parties prenantes ont été priés de présenter des observations écrites, qui ont également été téléchargées sur le site Web comme gage d'une transparence totale (voir www.habitat3.org). Durant la majeure partie de la période considérée, l'équipe spéciale s'est réunie une fois par mois.

124. L'équipe spéciale a également participé à l'organisation de plusieurs réunions de groupes d'experts interdisciplinaires, dont les travaux ont alimenté le processus préparatoire d'Habitat III de façon substantielle. Au total, 10 réunions de groupes d'experts ont été organisées sur les thèmes suivants : prise en compte de la

problématique hommes-femmes, droits de l'homme, sécurité alimentaire, santé, villes intelligentes, culture, questions foncières et législatives, eau et assainissement, sécurité urbaine et migrations.

125. Au cours de la période considérée, les groupes chargés des politiques d'Habitat III, composés chacun de jusqu'à 20 experts venus de divers horizons, notamment les milieux universitaires, les gouvernements, la société civile et d'autres organismes régionaux et internationaux, ont élaboré 10 documents d'orientation pour Habitat III. Ces documents, qui sont fondés sur l'examen des travaux de recherche et d'analyse les plus rigoureux, ainsi que sur l'identification des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, comportent des recommandations concernant les orientations à suivre qui pourraient contribuer aux travaux que doit entreprendre le Bureau du Comité préparatoire pour établir le projet de document final de la conférence.

126. L'Assemblée générale, dans sa résolution 70/210, a approuvé le règlement intérieur provisoire et les dispositions relatives aux accréditations des grands groupes et autres parties prenantes et à leur participation aux travaux préparatoires ainsi qu'à la Conférence elle-même, selon les modalités indiquées aux annexes I et II de la résolution. Elle a également décidé qu'il conviendrait de tenir, pendant cinq jours en avril 2016, une série de réunions consultatives informelles ouvertes à tous.

127. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a aussi invité le Bureau du Comité préparatoire à organiser à New York de nouvelles négociations intergouvernementales informelles pendant trois jours en mai, juin et juillet 2016 respectivement. Des représentants des associations des collectivités locales et ceux des grands groupes et autres parties prenantes ont été invités à participer en mai et en juin 2016, respectivement, à des séances informelles de deux jours, afin d'échanger des vues avec les pays au sujet de l'avant-projet de document final d'Habitat III.

128. Fort des contributions des réunions régionales et thématiques, sous forme de déclarations, et grâce aux efforts concertés qu'il a déployés, la Bureau a pu établir l'avant-projet du Nouveau Programme pour les villes, qu'il a présenté le 6 mai 2016.

129. Des réunions consultatives informelles ouvertes à tous ont été organisées à New York du 25 au 29 avril afin de permettre aux participants de formuler des observations sur les conclusions des groupes chargés des politiques et sur celles issues des réunions thématiques et régionales. Ont participé à ces réunions plus de 60 experts et représentants des groupes chargés des politiques venus des organisations codirigeantes.

130. Le premier cycle de négociations intergouvernementales informelles s'est tenu à New York du 18 au 20 mai 2016, à la suite de quoi le Bureau du Comité préparatoire a demandé au Mexique et aux Philippines de conduire conjointement les futures négociations. Les deuxième et troisième cycles de négociations ont été organisés à New York du 8 au 10 juin et du 29 juin au 1^{er} juillet. Ces négociations avaient pour but de permettre aux États Membres de faire part de leurs observations, vues et suggestions sur l'avant-projet du Nouveau Programme pour les villes et d'évoquer les prochaines étapes du processus de négociation.

131. Plusieurs missions ont été menées par le secrétariat d'Habitat III pour préparer la troisième session du Comité préparatoire, en collaboration avec le pays et la ville hôtes ainsi que les départements compétents du Secrétariat de l'ONU. La session a été organisée avec succès par le Gouvernement indonésien à Surabaya, du 25 au 27 juillet 2016. Les États Membres ont examiné l'avant-projet du Nouveau Programme pour les villes, sans parvenir à s'accorder sur un certain nombre de questions. Une version révisée du projet d'ordre du jour a été établie et publiée sur le site Web d'Habitat III.

B. Travaux préparatoires d'Habitat III au niveau régional

132. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 24/14 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et à la feuille de route d'Habitat III pour 2014-2016, ONU-Habitat et les cinq commissions économiques et sociales régionales de l'ONU ont établi conjointement cinq rapports régionaux à partir des rapports nationaux d'Habitat III ainsi que des connaissances et données disponibles dans toutes les régions. Les conclusions préliminaires de chaque rapport ont été communiquées à l'occasion des réunions régionales mentionnées ci-après et lors de la troisième session du Comité préparatoire à Surabaya. Les versions définitives des rapports devraient être présentées à Quito lors de la conférence Habitat III.

133. Les quatre réunions régionales de haut niveau suivantes ont été organisées dans le cadre des préparatifs d'Habitat III :

- Asie et Pacifique : les 21 et 22 octobre 2015 à Jakarta;
- Afrique : du 24 au 26 février 2016 à Abuja;
- Amérique latine et Caraïbes : du 18 au 20 avril 2016 à Toluca (Mexique);
- Europe : du 16 au 18 mars 2016 à Prague.

134. Les réunions régionales ont rassemblé un large éventail de participants qui ont discuté des priorités du Nouveau Programme pour les villes et émis des recommandations sous la forme de déclarations régionales. Ces déclarations ont été considérées comme des contributions officielles au processus préparatoire d'Habitat III et ont été téléchargées sur le site Web d'Habitat III, à l'adresse www.habitat3.org/the-new-urban-agenda/rt-meetings.

135. Une série de réunions thématiques ont également été organisées et se sont conclues par des déclarations sur les sujets suivants :

- L'engagement civique, le 7 septembre 2015 à Tel-Aviv (Israël);
- Les zones métropolitaines, les 6 et 7 octobre 2015 à Montréal (Canada);
- Les villes moyennes, du 9 au 11 novembre 2015 à Cuenca (Équateur);
- L'énergie durable et les villes, le 20 janvier 2016 à Abou Dhabi;
- Financer le développement urbain, du 9 au 11 mars 2016 à Mexico;
- Les espaces publics, les 4 et 5 avril 2016 à Barcelone (Espagne);
- Les implantations sauvages, les 7 et 8 avril 2016 à Pretoria.

136. Les déclarations finales des réunions régionales et thématiques ont été présentées par un conseil consultatif composé d'un large éventail de représentants de divers groupes constitutifs, notamment des experts du système des Nations Unies, des représentants des gouvernements et des pouvoirs publics locaux et des membres des divers groupes de l'Assemblée générale des partenaires, tels que les groupes de la société civile et les associations locales, les établissements universitaires, les organisations régionales, les entreprises et l'industrie.

C. Travaux préparatoires d'Habitat III au niveau national

137. Les États Membres ont continué de présenter des rapports nationaux pour Habitat III, ainsi que de mobiliser les parties prenantes au niveau national en organisant des campagnes ou des forums urbains nationaux pour faire connaître le Nouveau Programme pour les villes et susciter un engagement en sa faveur.

138. Le secrétariat de la Conférence a affecté des fonds provenant du Fonds d'affectation spéciale d'Habitat III aux pays les moins avancés qui en ont fait la demande pour les aider à établir leurs rapports nationaux au titre d'Habitat III. Tous les rapports nationaux qui ont été soumis ont été téléchargés sur le site Web d'Habitat III.

D. Mobilisation des collectivités locales et des autres parties prenantes concernées

139. Des séances informelles avec les associations des collectivités locales ont été tenues à New York les 16 et 17 mai 2016 et ont rassemblé plus de 130 représentants de collectivités locales et plus de 30 maires élus. Ce processus consultatif a été l'occasion pour les pouvoirs publics locaux, les gouvernements nationaux et les autorités régionales, d'engager un dialogue fructueux, en poursuivant une tradition née lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), en 1996.

140. L'Assemblée générale des partenaires, instituée lors de la deuxième session du Comité préparatoire tenue à Nairobi en avril 2015, a continué d'appuyer et d'améliorer l'engagement des parties prenantes et leurs contributions aux activités préparatoires de la Conférence. L'Assemblée se compose de 16 groupes constitutifs de partenaires, à savoir les autorités locales et infranationales, les instituts de recherche et milieux universitaires, les organisations de la société civile, les organisations locales, les femmes, les parlementaires, les enfants et les jeunes, les entreprises commerciales et industrielles, les fondations et les institutions philanthropiques, les professionnels, les syndicats et les travailleurs, les exploitants agricoles, les populations autochtones, les médias, les personnes âgées et les personnes handicapées.

141. Une place a été faite aux membres de ces 16 groupes dans les conseils consultatifs des 11 réunions régionales et thématiques et ils ont également été invités aux réunions consultatives informelles organisées à New York en avril 2016, et aux séances informelles avec les associations des collectivités locales en mai 2016 et avec les parties prenantes en juin 2016, également à New York. Au cours de

la période considérée, les membres de l'Assemblée générale des partenaires se sont réunis à deux reprises, à New York, en octobre 2015 et à Prague, en mars 2016.

142. Dans le cadre des initiatives visant à améliorer la participation de toutes les parties prenantes concernées, notamment les autorités locales, des mesures ont été prises en vue de l'organisation de la deuxième Assemblée mondiale des autorités locales et régionales, qui doit avoir lieu juste avant Habitat III.

E. Activités de plaidoyer et de communication à l'appui d'Habitat III

143. L'Académie de journalisme urbain, qui joue un rôle important dans les activités de plaidoyer et de communication sur les questions relatives à Habitat III, est une initiative novatrice lancée en 2014 à l'occasion de la septième session du Forum urbain mondial organisée à Medellín (Colombie). Plus de 40 journalistes du monde entier ont participé à son lancement en présence de représentants de grands médias internationaux comme Al-Jazira (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), *The Guardian* (Royaume-Uni), *Inter Press Service* (États-Unis d'Amérique), *La Nación* (Argentine) et *El País* (Espagne).

144. L'Académie de journalisme urbain a pour but de renforcer les capacités des journalistes et des professionnels des médias d'analyser l'ensemble du processus d'urbanisation sur la base des informations détaillées (y compris les données et indicateurs urbains) et des expériences en matière de planification et de gestion des villes portées à leur connaissance par ONU-Habitat. Elle s'attache aussi à faire en sorte que le public soit informé des questions et des problèmes d'urbanisation de manière claire. Au total, 18 académies de journalisme urbain ont été créées dans le monde et ont permis à des journalistes de se faire les porte-parole du développement urbain durable.

145. La campagne citoyenne d'Habitat III, mise sur pied par le secrétariat en étroite collaboration avec les partenaires locaux en mai 2016, compte également parmi les outils de sensibilisation et de communication à l'appui de la Conférence. Cette campagne a vu l'organisation d'un certain nombre d'initiatives spécifiques conjointes, telles que des petits-déjeuners urbains et des promenades urbaines dans plusieurs villes. Ces petits-déjeuners, qui ont été organisés avec divers partenaires intéressés, comme la Fondation Ford, se sont tenus tous les mois partout dans le monde. Il s'agissait de ménager un espace propice à l'échange d'informations et d'encourager des discussions informelles sur les enjeux du développement urbain durable et les grandes priorités à prendre en considération dans le Nouveau Programme pour les villes.

146. L'objectif des promenades urbaines d'Habitat III était de faire connaître les pratiques exemplaires de la ville de New York en matière d'architecture et de gouvernance urbaines et de mettre en évidence l'importance du Nouveau Programme pour les villes pour la vie quotidienne des citoyens. Ces promenades ont été l'occasion de lancer un débat autour de l'aménagement urbain et des enjeux du développement urbain durable et de présenter au public des outils d'aménagement efficaces. Elles ont attiré des publics divers, notamment des représentants des autorités locales et des États Membres, des hauts responsables, des parties prenantes et d'autres parties intéressées.

F. Ressources financières à l'appui d'Habitat III

147. En ce qui concerne la mobilisation de ressources destinées au Fonds d'affectation spéciale d'Habitat III, le secrétariat de la Conférence a été en mesure d'obtenir des contributions financières directes et indirectes d'États Membres (Allemagne, Espagne, Finlande, France, Indonésie, Kenya, et Slovaquie), de fondations et d'institutions philanthropiques telles que la Fondation Ford et la Fondation Rockefeller, et d'organismes des Nations Unies tels que le PNUF.

148. Le secrétariat d'Habitat III a adopté une approche spécifique pour mobiliser des fonds supplémentaires provenant de contributions en espèces de pays accueillant des réunions régionales et thématiques, notamment l'Afrique du Sud, l'Équateur, le Mexique et la Tchéquie, et des ressources supplémentaires ont également été mobilisées grâce aux groupes chargés des politiques. Les États Membres et les parties prenantes ont été encouragés à proposer des experts techniques qualifiés, mais également à codiriger les groupes chargés des politiques avec des organisations en mesure de verser des contributions financières.

G. Prochaines étapes des préparatifs d'Habitat III

149. Au moment de l'établissement du présent rapport, un certain nombre d'étapes importantes devaient encore être mises en œuvre avant la conférence Habitat III, notamment des négociations intergouvernementales informelles supplémentaires sur le projet de document final d'Habitat III, le Nouveau Programme pour les villes, prévues pour fin août et début septembre 2016; la mise au point des détails de l'organisation de la conférence, en étroite collaboration avec la ville hôte (Quito) et le pays hôte (Équateur); et la finalisation des propositions concernant le village Habitat, les expositions et les manifestations parallèles, notamment la proposition relative à la création d'une « tribune des orateurs ».

VIII. Recommandations

150. Compte tenu des questions examinées dans le présent rapport, les États Membres sont invités à :

a) Envisager de fournir des ressources ordinaires supplémentaires à ONU-Habitat afin de renforcer ses capacités normatives et opérationnelles, à la lumière de l'évolution considérable de la portée et de la complexité de ses responsabilités, et de lui permettre de répondre à l'obligation de plus en plus importante qui lui est faite de fournir un appui fonctionnel et technique aux pays en développement dans les domaines touchant la viabilité des villes et des établissements humains, comme le reconnaît l'Assemblée générale au paragraphe 25 de sa résolution 70/210;

b) Renforcer le rôle actuel d'ONU-Habitat en tant que pôle de coordination des questions touchant l'urbanisation et les établissements humains durables au sein du système des Nations Unies et encourager l'adoption d'une approche coordonnée, à l'échelle du système, du développement d'une urbanisation et d'établissements humains durables à tous les niveaux s'appuyant sur l'expérience acquise jusqu'à présent en vue de faciliter le suivi et l'application du principe de responsabilité au

sein du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation, par les États Membres, de l'objectif 11 des objectifs de développement durable et de l'application du document final de la conférence Habitat III;

c) Apporter un appui politique marqué au document final de la conférence Habitat III, le Nouveau Programme pour les villes, afin de renforcer la contribution d'une urbanisation bien planifiée au développement durable;

d) Mettre en place de solides dispositifs de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation du Nouveau Programme pour les villes afin d'aider les gouvernements, à tous les niveaux, à relever les défis de l'urbanisation rapide et de la suppression de la pauvreté;

e) Tirer parti des structures et partenariats utilisés au cours du processus préparatoire d'Habitat III pour appuyer la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux national et infranational.
